

Référentiel de compétences et d'évaluation

Prévention des risques d'exposition à l'amiante pour les personnels opérateurs de chantier (Travaux de Sous-section 3)

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION
<p>- connaître les caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes et l'effet synergique du tabagisme ;</p> <p>- connaître les exigences de la réglementation relative à l'interdiction de l'amiante et à la prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés (risques électriques, risques chimiques, chute de hauteur...) : notamment protection des travailleurs, dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition qui doit lui être remise lorsqu'il quitte l'entreprise, information des travailleurs sur leurs droits individuels et collectifs, notamment droit de retrait en cas de danger grave et imminent, rôle des représentants du personnel et prérogatives de l'inspection du travail, élimination des déchets amiantés.</p> <p>Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur des plates-formes pédagogiques :</p> <p>- connaître les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante et être capable d'alerter, en cas de doute, les personnels d'encadrement de la présence éventuelle d'amiante ;</p> <p>- connaître et être capable d'appliquer les méthodes de travail et les procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement.</p> <p>Sont notamment visées :</p>	<p>Modalités de l'évaluation initiale</p> <p>L'évaluation porte sur l'ensemble des prescriptions minimales de formation théoriques et pratiques:</p> <p>1. Une évaluation théorique de vingt minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances relatives notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> — à l'impact de la consommation de tabac et le respect des mesures d'hygiène sur le sur risque de maladies liées à l'amiante ; — au suivi médical professionnel et postprofessionnel dont il bénéficie et les documents qui doivent lui être remis par l'employeur lorsqu'il quitte l'entreprise ; — à la connaissance des matériaux amiantés ; — aux types d'équipements de protection individuelle utilisés sur les chantiers de désamiantage ; — aux gestes professionnels et aux techniques permettant de réduire aussi bas que possible les émissions de fibres. <p>2. Une évaluation pratique de deux heures en continu est élaborée à partir d'une mise en situation sur chantier fictif permettant d'évaluer deux stagiaires au maximum simultanément sur, notamment, les points suivants :</p>

<ul style="list-style-type: none"> - les méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle, les procédures de décontamination du personnel et des équipements ; - les procédures d'entrée et de sortie de zone ; - connaître le rôle des équipements de protection collective. Les utiliser selon les consignes établies. Détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ; - connaître et appliquer les consignes d'hygiène dans les bases de vie ; - utiliser les équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées. Détecter des dysfonctionnements et d'alerter le personnel d'encadrement ; - connaître les durées maximales d'intervention en zone confinée en fonction des conditions de travail et des équipements de protection respiratoire utilisés ; - appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets ; - connaître et appliquer la conduite à tenir prévue dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales, notamment savoir alerter son responsable hiérarchique en cas d'accident ou d'intoxication. - appliquer les procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la réalisation, la restitution des chantiers et les procédures de contrôle en cours de chantier. 	<ul style="list-style-type: none"> — le respect des procédures d'habillage, d'entrée en zone, de décontamination et de sortie de zone ; — la réalisation d'un confinement et de la mise en dépression d'un chantier ou d'une partie de structure à désamianter ; — la mise en œuvre de techniques de retrait ou de confinement sur des matériaux amiantés permettant de réduire aussi bas que possible l'empoussièrément, portant sur des matériaux friables et non friables ; — la mise en œuvre des opérations de nettoyage en vue de la mise en place d'un chantier et de la restitution de ce dernier après le désamiantage ; — le respect des consignes de sécurité en cas d'incident/accident ; — le respect des procédures relatives à l'élimination des déchets. <p>Modalités de l'évaluation du premier recyclage :</p> <ul style="list-style-type: none"> — une évaluation théorique de dix minutes en continu est élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes portant sur l'un ou plusieurs points visés pour l'évaluation théorique de la formation préalable ou la formation de recyclage ; — une évaluation pratique de dix minutes en continu est élaborée à partir d'un entretien oral du stagiaire avec le formateur et portant sur la description de l'un ou plusieurs points visés pour l'évaluation pratique de la formation préalable ou la formation de recyclage. <p>L'évaluation est réalisée dans la langue parlée ou lue par les travailleurs ayant bénéficié de la formation.</p>
--	--